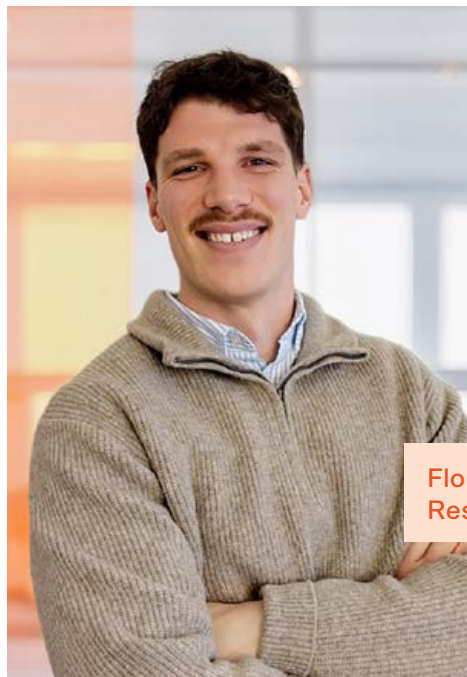


Contactez-nous dès maintenant

PEIK – Audit énergétique professionnel pour votre PME – est un programme de SuisseEnergie.

Plus de 200 conseillères et conseillers en énergie accrédités et disposant d'une longue expérience aident les entreprises à se diriger vers un avenir énergétiquement efficace. Les audits PEIK sont ouverts à toutes les entreprises dont les coûts énergétiques se situent entre 20 000 et 300 000 francs par an.



Florian Furrer
Responsable des partenariats

«Un partenariat avec PEIK vous intéresse? Ou vous avez simplement des questions à nous poser? N'hésitez pas à me contacter. Je me réjouis d'échanger avec vous.»

info@peik.ch
058 750 05 25

Devenez partenaire de PEIK



Soutenez les membres de votre association ou vos clientes et clients en matière de questions énergétiques essentielles.

PEIK
Audit énergétique
pour les PME

 suisseénergie

Pénurie d'énergie, menace de manque d'électricité, objectif «Zéro émission nette» – la question de l'énergie est devenue un défi majeur pour de nombreuses PME. Orientation et expertise sont demandées.

En tant que partenaire PEIK, vous signalez l'importance que vous accordez à la pérennité des entreprises suisses en matière d'énergie. Vous êtes à leurs côtés en leur proposant une offre concrète.

Nous rémunérons vos efforts et vous soutenons par le biais de prestations complémentaires. Ce qui nous intéresse ici, c'est d'aider le plus grand nombre possible de PME à améliorer leur efficacité énergétique.

Voici à quoi peut ressembler votre partenariat avec PEIK

Les mesures concrètes d'un partenariat avec PEIK peuvent prendre des formes très différentes:

Réduction supplémentaire pour les membres de l'association

Ensemble, nous établissons un programme de financement. Vos membres bénéficient de prix fortement réduits sur les audits énergétiques.

PEIK dans vos produits

Renforcez votre engagement pour plus de durabilité et intégrez l'audit PEIK dans vos services – en tant que banque ou fournisseur d'énergie, par exemple.

Projet sectoriel pour une meilleure efficacité énergétique

Nous développons avec vous des mesures spécifiques à votre secteur pour promouvoir l'efficacité énergétique, ce qui profite aux membres de votre association.

Événement consacré à l'énergie

Vous consacrez l'un de vos événements au thème de l'énergie. Un ou une spécialiste PEIK explique comment se déroule un audit énergétique, présente des exemples concrets et répond aux questions du public. Si vous le souhaitez, nous développons avec vous d'autres éléments pour composer un programme attrayant.

Ce que nous vous offrons en tant que partenaire PEIK.

Commission pour l'acquisition de nouveaux clients ou les premiers entretiens

Pour chaque audit énergétique PEIK confirmé et réalisé par votre entremise, nous vous versons un forfait d'acquisition de 800 francs. Nous vous offrons une commission de 300 francs pour chaque premier entretien qui a eu lieu grâce à vous.

Soutien au marketing et à la communication

Nous prenons en charge la moitié de vos dépenses pour la promotion de l'offre commune auprès de vos membres, jusqu'à un maximum de 3 000 francs par an.

Organisation d'événements

Nous mettons à votre disposition notre expérience en matière de conception d'événements, et nous vous mettons en contact avec des conseillers PEIK pour des exposés d'introduction ainsi qu'avec des entreprises qui témoignent de leur expérience consécutive à un audit PEIK.

Soutien supplémentaire de SuisseEnergie

Pour les projets communs d'efficacité énergétique, SuisseEnergie offre un soutien financier supplémentaire. Par ailleurs, l'Office fédéral de l'énergie OFEN encourage également la mise en œuvre de mesures dans différents domaines (par exemple photovoltaïque, efficacité électrique ou chauffage des bâtiments).

L'efficacité énergétique en 3 étapes – l'audit énergétique PEIK

Les professionnels de l'énergie PEIK élaborent avec chaque entreprise un plan sur mesure pour économiser de l'énergie et donc des coûts.

1. Premier entretien gratuit

Une conseillère ou un conseiller PEIK procède à une première évaluation de la situation avec l'entreprise.

2. Audit énergétique

Sur la base d'une analyse approfondie de l'entreprise, la conseillère ou le conseiller PEIK détermine quelles mesures d'efficacité peuvent être mises en œuvre. PEIK prend en charge jusqu'à 50% des coûts de l'audit énergétique (max. 2 500 francs).

3. Mise en œuvre des mesures

Une fois la décision prise en faveur d'une solution, PEIK finance l'accompagnement par la conseillère ou le conseiller PEIK à hauteur de 50% (max. 13 000 francs) – même pour les mesures pouvant être mises en œuvre rapidement.



Économie:
de 3 000 à 45 000 francs

L'expérience le montre: un audit PEIK permet de réduire les coûts énergétiques de 10 à 15% – ou, selon la taille de l'entreprise, de réaliser une économie de 3 000 à 45 000 francs par an.